

**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 03 juillet 2023 à 18h30**

**Date de convocation : 26 juin 2023**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 52  
Présents : 35  
Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le TROIS du mois de JUILLET à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents :**

**Amnéville :** M. MUNIER, M. DALLA-FAVERA, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

**Bronvaux :** -

**Clouange :** M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

**Marange-Silvange :** M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

**Montois la Montagne :** Mme VANNI et M. CANTELE

**Moyeuvre-Grande :** M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

**Moyeuvre-Petite :** -

**Pierrevillers :** M. HEISER

**Rombas :** M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MULHMANN, M. NOBILE, M. RISSER, M. VILLA et Mme WAGNER

**Rosselange :** M. MATELIC et Mme SEEMANN

**Sainte-Marie-aux-Chênes :** M. CAYRE et Mme FRANIA

**Vitry-sur-Orne :** M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme CALCARI-JEAN à M. MUNIER

M. DOS SANTOS à M. TISSERAND

M. FAVIER à M. BOLTZ

M. MULLER à M. FOURNIER

M. MEOCCI à Mme WEIDER

M. NUCCI à Mme VANNI

M. SCHNEIDER à Mme CISAMOLO

M. SCHWEIZER à M. MATELIC

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. CALLIGARO à Mme FRANIA

**Absent excusé :** Mme COGLIANDRO et M. DIEUDONNE

**Absents :** M. COQUIN, M. ROSSO, Mme LEMASSON, Mme BENCI et M. SCHONS

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2023**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2023.

**Délibération 2023-35 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 28 089,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 47 859,00 €

### **Délibération 2023-36 – BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « PAC Champelle » 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 16 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

### **Délibération 2023-37 – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentant de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein de l'assemblée du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), en remplacement de Monsieur BOLTZ Stéphane, Monsieur Clément DERIU.

### **Délibération 2023-38 – DÉSIGNATION D'UN REFERENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS.**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, par 44 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- DÉSIGNE comme référent déontologue pour les Élus de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle : Maître Xavier IOCHUM, avocat.

### **Rapport annuel d'activité 2022**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel d'activités 2022 de la CCPOM.

### **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **Délégation de service public petite enfance – Rapport annuel du délégataire – Année 2022**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel 2022 du délégataire du service public concernant la gestion des structures multi accueil.

### **Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lionel FOURNIER".

Lionel FOURNIER